



**CAP Promotions TA 2019 du 10 et 11 octobre 2018,
REPORTÉE au 18 et 19 octobre 2018**

Déclaration préalable UNSA Développement Durable

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

Concours et examens

Nous sommes toujours dans l'attente du bilan exhaustif du **1^{er} concours interne exceptionnel d'attaché** organisé en 2017, à savoir : le nombre d'inscrits (ministère – hors ministère, SACDD – TSDD - catégorie C – autres corps), le nombre de présents avec les mêmes précisions et enfin les mêmes chiffres pour les admissibles et pour les admis.

Et enfin, combien d'agents ont été pris sur la liste complémentaire ?

D'autant que le second concours a eu lieu, pour lequel nous demandons également cette même analyse.

Pour l'**UNSA**, c'est une revendication légitime auprès de son administration qui a les moyens de lui fournir ces renseignements.

Pour l'examen professionnel d'attaché, l'**UNSA** a bien compris la nécessité de l'annuler suite aux intempéries aux Antilles mais aurait souhaité qu'il soit un peu plus décalé dans le temps. Impossible, selon le DRH compte tenu des contraintes de temps.

Ce serait peut-être l'occasion de revoir le calendrier de programmation des concours ! En effet, certains agents, compte tenu de leurs agendas n'ont pu se présenter au concours reprogrammé.

L'**UNSA** tient à attirer votre attention sur certains concours ou les noms ne sont pas cachetés lors de la remise des copies. La réponse faite aux agents lors de leur questionnement à été « a priori, cela se fera au ministère ». Pas très rassurant, non ? **Qu'en est-il de l'anonymat des copies ?**

L'**UNSA** souhaite également vous alerter sur un incident intervenu lors de l'épreuve écrite au concours professionnel SACDD CE CTT et AG. En effet, un des documents présentés dans le dossier était tout simplement incompréhensible (nous le tenons d'ailleurs à votre disposition). Vers 15h00 (soit 1h30 jusqu'à 2H30 après le début des épreuves), les responsables de salle du Centre de Noisy le Sec ont informé les candidats qu'il ne fallait pas tenir compte de ce document, information qui par ailleurs n'a pas été donnée dans tous les centres. Comment, dans de telles conditions, permettre une équité de traitement, entre perte de temps inutile et perturbation en plein milieu d'une épreuve de concours ?

L'**UNSA** n'a eu de cesse de réclamer que les 5 € d'inscriptions aux concours organisés par le SIEC ne soient plus exigés, ce qui a été fait. L'**UNSA** en remercie le bureau des concours.

CAP mobilités

L'**UNSA** vous avait demandé, lors de la dernière CAP que le bureau des recrutements ministériels soit présent lors de la prochaine CAP mobilité afin d'explicitier leur façon de procéder pour les recrutements des hors ministères. Cela paraît d'autant plus nécessaire que les directions ont été

informées qu'une certaine souplesse serait accordée lors des mobilités dans une même communauté de travail, avec une levée des compteurs MTES – MAA. Qu'en est il exactement ?

Recours

D'autres recours sur le Télétravail ont été déposés depuis la CAP du 21 mars 2018. Quand seront-ils étudiés ? Il est inadmissible de laisser des agents dans l'incertitude pendant plusieurs mois. Les agents ont certes des obligations mais serait-il possible que l'Administration respecte leurs droits en donnant suite à ces recours ?

L'**UNSA** demande qu'un point soit fait sur les différents recours (RIFSEEP, CREP, Télétravail, ...) en instance.

Les promotions au TA 2019

La CAP promotions était initialement prévue les 10 et 11 octobre et n'a pu se tenir faute de publication au Journal Officiel des taux de promotions pour les SACDD pour le triennal 2019-2021. Permettez-nous de juger honteux de considérer que la CAP n'a pu se tenir à la date convenue pour défaut de quorum, alors même que l'ensemble des organisations syndicales avait demandé tout simplement le report de la CAP de quelques jours, en attente de publication de l'arrêté fixant les taux.

L'absence de ces taux officiels ne permettait pas la tenue de cette CAP (décret 2005-1090 du 1^{er} septembre 2005). L'administration ne respecterait-elle pas les textes ?

L'**UNSA** réfute donc le fait que la CAP n'ait pu se tenir par la faute des organisations syndicales, mais demande à l'administration, encore une fois, de prendre ses responsabilités.

Heureusement !!! L'arrêté des taux a été publié le 17 octobre, veille de la CAP promotion.

Que dire également de la baisse du taux pro-pro de SACDD CS, à 10,5 % pour 2019 et à 10 % pour les années 2020 et 2021 ! Alors même que dès 2021, la première vague du plan de requalification sera comptabilisé pour les promotions à CS.

Par ailleurs, L'**UNSA** souhaite attirer l'attention de la DRH sur une lecture particulière du décret n° 2017-722 . Celui-ci stipule que pour un fonctionnaire ayant atteint le dernier échelon de son grade depuis au moins 3 ans et qui **n'a jamais fait l'objet d'une promotion**, ses perspectives d'accès au grade supérieur doivent être abordées au cours de son entretien professionnel et que cette mention doit être portée à la connaissance de la CAP. Or, certains services annoncent une promotion automatique dès lors que l'agent a atteint le dernier échelon du grade de SACDD CN. Et de ce fait ne propose pas ou plus ces agents qui disparaissent des listes de propositions.

Lors de la pré-CAP, il nous a été indiqué qu'aucun agent ne répondait à ce décret.

L'**UNSA** demande donc à la DRH de préciser rapidement aux services les conditions d'application de ce décret et particulièrement sur l'absence totale de promotion sur l'ensemble de la carrière et la réintégration des agents pénalisés par cette lecture erronée.

L'**UNSA** s'interroge sur le classement de certaines régions qui ne proposent que très peu d'agents alors que leur ratio est conséquent.. Les OS ont toutes leur utilité quant à la vérification des propositions, de l'ordre du classement et des erreurs repérées.

Enfin, les concours CS et CE ayant eu lieu en fin d'année avec des nominations en novembre 2018, cela pose problème de faire une CAP promotion TA de l'année 2019 avant les résultats des concours. L'**UNSA exige** qu'une liste complémentaire soit prévue sur le TA 2019 ainsi que l'étude d'un nouveau calendrier prévisionnel des concours.

L'**UNSA** revendique, comme à chaque CAP, des réponses à l'ensemble de ses interrogations,

L'**UNSA** vous remercie de votre attention.